

du Bureau d'Orient de la Société des Nations à Singapour ont formellement insisté, en février 1930 et à nouveau en décembre 1930, sur la nécessité de mesures extrêmement sévères contre l'introduction de la maladie, en particulier:

1° L'interdiction par voie législative de l'importation ou de la conservation du virus de la fièvre jaune pour quelque but que ce soit, dans les pays d'Orient susceptibles d'être contaminés par ce virus;

2° L'interdiction du trafic aérien entre les zones contaminées ou suspectes et les pays de la zone d'action du Bureau d'Orient, jusqu'à ce que toutes les mesures recommandées par l'Office international d'Hygiène publique aient été effectivement appliquées.

L'une de ces mesures est l'adoption d'une Convention sanitaire internationale pour le trafic aérien, comparable à la Convention sanitaire internationale de 1926 pour le trafic maritime. Le projet de convention qui doit être prochainement soumis aux divers gouvernements prévoit des mesures d'inspection sanitaire, de protection des aérodromes et des passagers contre les moustiques, de désinsectisation des avions, etc. L'Office international d'Hygiène publique a également pris l'initiative d'un mouvement pour une étude des zones d'Afrique et d'Amérique, où la fièvre jaune règne ou a régné à l'état endémique, étude effectuée grâce à l'emploi de la "réaction de protection" avec des échantillons de sérum prélevés sur des individus vivants dans les zones suspectes. La détermination des zones contaminées permettra aux gouvernements, soit d'éviter ces zones, dans l'établissement de leurs lignes aériennes, soit d'édicter des mesures spéciales s'appliquant aux aérodromes et au trafic aérien dans ces régions, afin de prévenir le transport de l'infection aux régions saines.

En ce qui concerne l'importation du virus dans les pays d'Orient, il est intéressant de noter que les Gouvernements des Philippines, de l'Inde britannique, de la Malaisie britannique et de l'Australie ont interdit l'importation de ce virus, même dans des buts expérimentaux. On a montré avec raison qu'il y avait des possibilités suffisantes d'étudier le virus de la fièvre jaune dans les laboratoires des pays tropicaux dans lesquels sévit cette maladie et dans les instituts scientifiques des pays sans stégomyas, sans exposer la santé des populations des pays d'Extrême-Orient aux risques que pourraient lui faire courir des accidents de laboratoire. Cette attitude a été très fortement approuvée lors de sa dernière réunion à Bangkok, en décembre 1930, par l'Association de médecine tropicale d'Extrême-Orient (Far Eastern Association of Tropical Medicine), organisme représentant à la fois le corps médical, les institutions scientifiques et les administrations sanitaires de l'Orient. (*Rapport Epidém. Sect. Hyg. Soc. Nations*, (avril 15, 1931.)

Prophylaxie et Traitement des Parasitoses

Un des heureux résultats de l'étude plus précise de la parasitologie a été d'établir avec méthode les mesures à prendre en vue d'une prophylaxie efficace. Ce que nous savons de la vie des parasites, de leur mode de propagation et de reproduction éclairait, en effet, tout le problème.

A. Vers intestinaux dont l'infestation se fait avec la viande (*Taenia inermis*). Ne donner ni viande de bœuf, ni viande de porc crue ou peu cuite (*Taenia solium*). Dans les régions à bothriocéphales, faire cuire suffisamment les poissons qui peuvent être infestés.

B. Parasites intestinaux dont l'infestation se fait avec des produits d'alimentation souillés par les déjections humaines, déjections contenant de œufs d'helminthes ou des kystes de protozoaires (œufs d'ascaris, d'oxyures, de trichocéphales; kystes d'amibes, de lamblias, de trichomonas. Il y a deux grandes sources de contamination: 1°. L'eau de boisson, en particulier l'eau des puits. En cas de doute, la filtrer ou la bouillir. Les puits des villes devraient être supprimés, ceux de la campagne placés loin des fosses d'aisances, et exiger que ces dernières soient étanches. 2°. Les légumes: Ce sont tous les légumes consommés crus, en particulier les salades, le cresson, les radis quand on ne prend pas la précaution de les peler, les concombres, etc. D'après Stivel, à Lausanne par exemple, on a trouvé 22 pour-cent des légumes infestés et portant des œufs d'helminthes. Il

sera donc nécessaire de faire cuire les légumes. Mais la prophylaxie devrait être basée sur la désinfection des selles, et la pratique de l'épandage des cultures maraîchères avec des selles humaines devrait être interdite. Les fruits, les fraises, en particulier les fruits tombés sur le sol et contaminés, surtout quand la culture des arbres fruitiers a lieu dans des champs d'épandage, seront à surveiller. Ils seront pelés, ou si cela n'est pas possible, lavés soigneusement à plusieurs eaux ou cuits.

C. Parasites intestinaux dont l'infestation se fait par les mains souillées de terre contaminée, et portées à la bouche, ou mises en contact avec des aliments; le cas est fréquent chez les enfants qui jouent constamment sur le sol, chez les agriculteurs, chez les mineurs, etc. On ne saurait donc trop recommander la toilette soignée des mains de tous avant de se mettre à table. Rappels ici combien l'helminthiase est favorisée par la géophagie, manie encore très répandue chez les indigènes de certaines régions: Afrique (Égypte, Maroc, Tunisie, etc.), Asie, Amérique.

D. Auto-infestation et infestation par promiscuité interhumaine: L'auto-infestation existe seulement pour les oxyures. On en connaît le mécanisme. La présence des oxyures femelles dans la région anale y provoque des démangeaisons, surtout pendant la nuit. Le sujet en se grattant introduit des oeufs dans les rainures des ongles; il s'infeste ensuite en portant ses doigts à la bouche. On conçoit que la promiscuité favorise cette affection qui est souvent familiale. On exigera des porteurs d'oxyures que les ongles soient coupés ras, que le savonnage et le brossage des mains soient faits avant chaque repas et après chaque garde-robe. Chaque enfant doit avoir ses objets propres de toilette (serviettes, brosses, éponges). On lui fera porter un caleçon de bain qui sera bouilli chaque jour, et cela, pendant toute la durée du traitement. La toilette intime sera faite soigneusement. On évitera la promiscuité entre les enfants.

Les parasitoses ne guérissent jamais seules. La lutte est difficile, l'abondance des médicaments anthelminthiques en est une preuve. Beaucoup d'entre eux ne sont—suivant l'expression de Léo—que des médicaments "blanchissants" et souvent un enfant infesté le reste une partie de sa vie. Quoi de plus déconcertant que la thérapeutique de l'oxyurese! Un médicament nouveau, a base de pyrèthrine, semble devoir réaliser ces desiderata exprimés par Martinet d'une façon si précise. Il aurait l'avantage de s'adresser à la plupart des parasites dont nous avons parlé. Nous rappellerons, en les citant seulement, les médications anthelminthiques utilisées jusqu'à ces derniers temps. Taenias: Extrait étheré de fougère mâle, thymol. Ascaris et trichocéphales: Santonine, essence de chenopodium, thymol; santonine associée au calomel, carbonate de bismuth à hautes doses (5 à 30 grammes par jour, huit jours consécutifs); suppositoires mercuriels. Trichomonas et lamblias: Stovarsol, tréparsol, et au besoin carbonate de bismuth. Ajoutons que Villaret et Cachera ont insisté sur le rôle du terrain dans le développement des parasites; ils estiment en particulier que le parasitisme n'est possible que chez des sujets présentant une insuffisance sécrétoire des ferments digestifs accompagnant une insuffisance hépato-biliaire. Un des principaux inconvénients, le plus grave, que présentent les anthelminthiques, est à coup sûr leur toxicité, qui devient facilement nuisible pour le patient lui-même et qui empêche leur emploi en quantité et en durée voulues. Les récentes recherches de J. Chevalier ont montré que les pyrèthrine, principes actifs du pyrèthre insecticide (*Chrysanthemum cinerariae folium*) constituaient pour les animaux inférieurs, les vers en particulier, un poison énergique, alors qu'elles étaient totalement inoffensives pour l'homme et les mammifères. La chrysemine est une solution en liquide neutre des pyrèthrine I et II, dont la composition a été fixée par Steuding et Ruzicka, qui ont identifié ces corps à des éthers d'un alcool à fonction cétonique (pyréthrolone) et des acides chrysanthémiques mono et dicarboniques. Il s'agit d'un produit absolument titré. Il peut être administré soit dilué dans l'eau, soit mieux, en perles glutinisées, de façon à ce que la substance active ne puisse être mise en liberté que dans l'intestin. L'absence de toxicité chez les animaux à sang chaud provient du dédoublement rapide sous l'influence de la température de produits toxiques en produits beaucoup moins actifs. Chez les animaux à sang froid, l'action toxique se produit quelle que soit le voie de pénétration; elle est d'autant plus intense et plus rapide que les animaux sont plus bas dans l'échelle des êtres. Une dilution à 1/250 pour 1,000 suffit pour tuer des vers par contact divers. Pour les helminthes, les pyrèthrine se révèlent comme l'anthelminthique le plus énergique; elles paralysent et tuent rapidement tous les vers qui sont expulsés dans les selles, parfois digérés en tout ou partie. La nécessité d'un purgatif se fait sentir moins vivement qu'à la suite de l'emploi d'autres médicaments qui paralysent les parasites sans les tuer. L'innocuité de cette médication permet d'en continuer l'emploi tout le temps nécessaire. (Caillon, L.: *Gaz. Hôp.* 945 (17 juin) 1931.)